Savoie
Comment déclarer une naissance

● Principe
La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Attention : pour les parents non mariés entre eux, la déclaration de naissance ne vaut pas reconnaissance, sauf pour la mère si elle est désignée dans l'acte de naissance de l'enfant. Pour établir le lien de filiation, une démarche de reconnaissance volontaire doit être effectuée.

● Délai
La déclaration doit être faite dans les trois jours qui suivent le jour de la naissance. Si l'enfant naît un mercredi, un jeudi ou un vendredi, ce délai est repoussé au lundi suivant. Une naissance qui n'a pas été déclarée dans ce délai, ne peut être inscrite sur les registres que sur présentation d'un jugement rendu par le tribunal de grande instance dans lequel est né l'enfant.

● Démarches
La naissance est déclarée par le père, ou à défaut, par le médecin, la sage-femme ou une autre personne qui aura assisté à l'accouchement. La déclaration de naissance est faite à la mairie du lieu de naissance. L'acte de naissance est rédigé immédiatement par un officier d'état civil.

● Pièces à fournir
- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme.
- La déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté.
- L'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance.
- Le livret de famille pour y inscrire l'enfant, si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un.

● Coût
La déclaration de naissance est gratuite.

Chambéry ● État civil

► **Naissances :** Adèle Barret, Saint-Baldoph ; Acacio Batiste, Sonnaz ; Émile Denis, Porte-de-Savoie ; Autore Belleville, Aix-les-Bains ; Emma Molinéri, Nances ; Célestine Jarrin, Saint-Christophe ; Margot Sereno, Nances.
► **Décès :** Lusya Harutuunyan, 52 ans ; Gilbert Berthod, 67 ans ; Jean-Pierre Bailly, 47 ans ; Jean-Pierre Martin, 60 ans ; Annie Agavios, 72 ans.

SAV20 - V2

Serrières-en-Chautagne ■ Naissance
Soan

Photo Le DL/Dominique Usseglio

Joy et Mickaël Camin sont à nouveau parents. Leur petit Soan est venu agrandir leur tribu le 27 août à 0 h 32 à la maternité de Chambéry. Il pèse 3,460 kg et mesure 51 cm. Ses grands frères, Julian, 9 ans, et Mylann, 7 ans et demi, sont déjà comblés de bonheur. La famille habite Serrières-en-Chautagne.

Aix-les-Bains ■ Naissance
Aurore

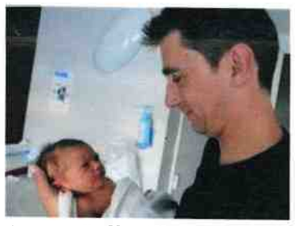

Aurore Belleville a pointé le
Photo Le DL/D.U.

bout de son nez le 25 août à 17 h 40 à la maternité de Chambéry. Le choix du roi pour ses parents, Murielle Flottes et Benjamin Belleville, heureux d'accueillir leur petite merveille après celle de leur garçon, Félix, âgé de 2 ans. 48 cm et 3 kg de bonheur pour cette famille qui habite Aix-les-Bains.

Porte-de-Savoie ■ Naissance
Emile

Un adorable petit garçon a fait
Photo Le DL/D.U.

son entrée dans la vie de Marion Guimet et Rodolphe Denis. Emile Denis, 4,070 kg et 52 cm, est né le 25 août peu après minuit à la maternité de Chambéry. Les premières lignes d'un nouveau chapitre s'écrivent pour cette famille, désormais à trois. Elle habite sur la commune de Porte-de-Savoie.

LE DAUPHINE | VAUCLUSE | Ebra

Président : Philippe Carli
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social :
650 route de Valence
38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire :
EBRA GROUPE 99,99%

Direction générale et Direction de la rédaction
Centre de presse
650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
ledauphine.com
Publicité : EBRA MEDIAS RHÔNE-ALPES PACA
Commission paritaire n° 04 26 C 83387
ISSN :
Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré – Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 83.5%.
Eutrophisation : PTot 0.01 Kg/tonne de papier.
Audience mesurée par :
AUDIPRESSE

ACPM

PEFC 10-31-3544
Ce journal est issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées et contrôlées
www.pefc-france.org

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFET DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNE DE NOTRE DAME DE BELLECOMBE

Avis d'enquête d'utilité publique et d'enquêtes parcellaires

Projet de régularisation des emprises foncières du chemin de Chéloup

Le préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 1er août 2024, une enquête publique DUP et parcellaire sera ouverte du **mercredi 11 septembre 2024 au jeudi 26 septembre 2024 à 12h00,** à la mairie de ND de Bellecome, siège de l'enquête, sur la demande de déclaration d'utilité publique présentée par la commune portant sur le projet de régularisation des emprises foncières du chemin de Chéloup.
Les pièces du dossier d'enquêtes seront déposées à la mairie de ND de Bellecombe du 11 septembre 2024 au jeudi 26 septembre 2024 à 12h00, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie : les lundis, mardis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, les mercredis de 8h00 à 12h00 et les vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, **et de consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération et les limites des biens à exproprier sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser à l'attention du commissaire-enquêteur par écrit à la Mairie de ND de Bellecombe ou par courriel à l'adresse suivante :**
secretariatmairie@notredamedebellecombe.fr
Les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Savoie https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique/2024 , ainsi que sur le site de la mairie : https://notredamedebellecombe.fr
Le plan parcellaire et la liste des propriétaires seront déposés pendant le même délai en mairie de ND de Bellecombe, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance aux heures et jours précités, et consigner ses observations sur les limites des biens à exproprier, sur le registre ouvert à cet effet.
Pour information complémentaire sur le projet, les personnes intéressées pourront prendre contact avec Mme Elisabeth LAURENT-GUY par téléphone au 04.79.31.12.16 ou par mail secretariatmairie@notredamedebellecombe.fr
M. André PENET est désigné en qualité de **commissaire - enquêteur** et siégera en personne à la mairie de ND de Bellecombe, **le mercredi 11 septembre 2024 de 8h00 à 12h00 et le jeudi 26 septembre 2024 de 8h00 à 12h00.**
A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire-enquêteur devra formuler ses conclusions motivées dans le délai d'un mois au titre de chacune des enquêtes.
Une copie de son rapport et des conclusions motivées sera déposée à la mairie de ND de Bellecombe, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Albertville.

423848900

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

COMMUNE D'AUSSOIS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Stéphane BOYER - MAIRE
Mairie
4, rue de l'Eglise
73500 AUSSOIS
Tél : 04 79 20 30 40
SIRET 21730023500017
Référence acheteur : Déneigement
L'avis implique un marché public
Objet : Déneigement de voies et parkings publics, chemins, passages, trottoirs et espaces publics piétons.
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix
Remise des offres : 18/09/24 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 26/08/2024
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur **https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com**

425284500